

Gestion de l'après-mine & Exploitation de carrière dans le district métallifère de Pontgibaud, à Saint-Pierre-le-Chastel (Puy-de-Dôme)

Mercredi 27 septembre 2017

Deux thèmes différents, mais géographiquement très proches, seront abordés au cours de cette journée.

La gestion de l'après-mine commence par une présentation des enjeux environnementaux liés aux différents sites de stockage de résidus issus du traitement des minerais plombo-argentifères de l'ancien district métallifère de Pontgibaud. S'ensuivra un aperçu sur l'organisation des partenariats État (Dreal), BRGM/DPSM (Utam Centre-Ouest, Unité territoriale après-mine) pour la maîtrise d'ouvrage et les sociétés engagées dans la réalisation et le suivi des travaux (Antea, Forézienne TP et SPS Veritas). À la suite de ces exposés, nous visiterons les travaux de mise en sécurité du dépôt de résidus de l'ancienne laverie de Roure-les-Rosiers.



Installations de traitement sur la carrière de Roure.

La carrière de basalte de Roure et ses installations de traitement produisent des granulats. Ouverte en 1993, elle est exploitée depuis 2006 par la société Carrières des Puys (Eiffage 70 % et NGE 30 %). L'extraction se développe sur une hauteur maximale de 45 mètres pour une production annuelle de 250 000 tonnes.

Pour mémoire, le district métallifère (plomb-argent) de Pontgibaud est situé à environ 25 km à l'ouest de Clermont-Ferrand. Sa toile de fond est l'exceptionnel alignement volcanique de la chaîne des Puys. En un demi-siècle (1850-1897), il a produit 50 000 tonnes de plomb-métal et 100 tonnes d'argent, faisant de la région de Pontgibaud le plus important centre métallurgique de ce type en France à l'orée de la révolution industrielle. Les titres miniers ont pris fin en 1939. Depuis 1969, le foncier est détenu par des propriétaires privés ou des collectivités. Dans le cadre de l'après-mine, à la disparition des exploitants et pour les sites non régulièrement arrêtés, la gestion des pollutions historiques peut, au cas par cas, être prise en charge par l'État.

programme

- 9 h 30 **Accueil des participants à la salle polyvalente de Saint-Pierre-le-Chastel**
- 10 h 00 **Présentations :**
 - Histoire minière du district métallifère (plomb-argent) de Pontgibaud, *Dominique Niemiec, Dreal Auvergne-Rhône-Alpes ;*
 - Aspects réglementaires et suivi de l'après-mine, *Philippe Sabourault, directeur Utam Centre-Ouest DPSM / BRGM et Dominique Niemiec ;*
 - Travaux réalisés sur le site de Roure-les-Rosiers, *Philippe Sabourault.*
- 11 h 00 **Visite des travaux en cours sur le site de stockage de résidus de Roure-les-Rosiers**
- 13 h 00 **Déjeuner à Saint-Pierre-le-Chastel**
- 14 h 30 **Présentation et visite de la carrière de Roure et de ses installations de traitement,**
Jean-Michel Mayet, Carrières des Puys
- 17 h 00 **Fin de la journée**

important

Le nombre de visiteurs étant limité, les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre de leur arrivée. Pour des raisons de sécurité, nous tenons à rappeler que les participants à la visite doivent porter des chaussures de terrain et un casque.

conditions générales

INSCRIPTION

Les personnes désirant participer aux journées techniques de la Société de l'industrie minérale sont invitées à remplir le bulletin d'inscription.

Les bulletins d'inscription doivent être accompagnés du chèque correspondant ou des informations complètes concernant le paiement par carte bancaire. Les bulletins sont adressés à :

Société de l'industrie minérale
17 rue Saint-Séverin, 75005 Paris (France)

Si l'inscription est retenue (dans la limite des places disponibles), le participant reçoit :

- une confirmation d'inscription ou une facture,
- et éventuellement une notice d'information sur les conditions de déroulement particulières à la session (lieu, plan, transport, accueil, déjeuner de travail, hébergement, etc.).

L'adhésion individuelle à la Sim est de 50 euros.

L'adhésion REC (retraité, étudiant ou en recherche d'emploi) est de 30 euros.

important

Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre de leur arrivée.

MODALITÉS D'ANNULATION

Toute annulation devra être signalée par écrit au secrétariat des inscriptions dès que possible.

En cas d'urgence, l'annulation pourra être annoncée par téléphone (secrétariat des inscriptions, +33 (0)1 53 10 14 70). **Dans ce cas, elle devra faire l'objet d'une confirmation écrite sous 24 heures.**

Toute demande d'annulation parvenant au secrétariat de la Sim 30 jours avant la date de la journée technique sera prise en considération et fera l'objet d'un remboursement ultérieur avec une retenue de 8 € pour frais de gestion.

Toute demande d'annulation parvenant entre 15 et 30 jours avant la date de la journée technique fera l'objet d'un remboursement partiel, limité à 50 % du montant.

Enfin aucune demande de remboursement ne pourra être prise en considération si la demande d'annulation parvient au secrétariat de la Sim moins de 15 jours avant la date de la journée technique.

RESPONSABILITÉ

La Sim ne pourra être tenue pour responsable des modifications survenues à la suite d'événements indépendants de sa volonté et en particulier de l'annulation de la journée technique par suite d'une insuffisance d'inscriptions, d'annulation des sociétés nous recevant pour les journées techniques et de tous faits exceptionnels (grèves, intempéries, etc.).



RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT UNE INSCRIPTION

Secrétariat des inscriptions de la Sim :
Tél. +33 (0)1 53 10 14 70 - Fax : +33 (0)1 53 10 14 71
E-mail : contact@lasim.org

Bulletin d'inscription

Journée technique district Auvergne - Limousin

mercredi 27 septembre 2017

Gestion de l'après-mine & Exploitation de carrière dans le district métallifère de Pontgibaud, à Saint-Pierre-le-Chastel (Puy-de-Dôme)

Nom : Prénom :

Société : Fonction :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Tél. : Fax : E-mail :

Numéro de TVA intracommunautaire :

Secteur : administration - organisme public recherche - ingénierie enseignement fédération - association

industrie fabricant de produit finis exploitant constructeur - fournisseur autre.....

Je souhaite recevoir les lettres d'information de la Sim par e-mail

Frais de participation : 60 € TTC pour les membres Sim

n° de carte membre obligatoire : /

75 € TTC pour les non-membres

→ Je règle par CB Eurocard Mastercard Visa American Express

N° : / / /

Date d'expiration : / 3 derniers chiffres au dos de la carte :

Titulaire :

→ Je règle par chèque joint, à l'ordre de la Sim, tiré sur une banque française

→ Je règle par virement immédiat, en euros, sur le compte bancaire de la Sim (motif : JT17-14) :

SG Paris Saint-Michel IBAN : FR76 3000 3030 8500 0372 6256 107 BIC : SOGEFRPP

profitez-en pour adhérer à la Sim !

- société 285 €
- individuelle 50 €
- retraité, sans-emploi, étudiant, enseignant 30 €

Adhérer à la Sim, c'est...

- ✓ être informé des **évolutions techniques** de vos métiers ;
- ✓ bénéficier de l'organisation de la Sim, **lieu d'échanges et de rencontres** ;
- ✓ profiter des **synergies existant entre toutes les professions réunies** au sein de l'Association.

Adhérer à la Sim c'est aussi **bénéficiaire de 20 % de réduction** sur toutes les manifestations et publications de l'association.

www.lasim.org